

Communauté  
de Communes



Avre Luce Noye

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN  
DENREES ALIMENTAIRES BRUTES DESTINES AUX  
ENFANTS ET AU PERSONNEL DES STRUCTURES  
MULTI-ACCUEIL  
« Les Pt'Hiboux » et « Coquille de Noye »**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

*Date et heure limites de remise des offres :*

**Le Vendredi 9 avril 2021**

**A 14 H00**

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

## SOMMAIRE

### ARTICLE 1- OBJET DE LA CONSULTATION

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2-1 *Avis d'appel public à concurrence*
- 2-2 *Procédure*
- 2-3 *Durée du marché*
- 2-4 *Prix et Révision des prix*
- 2-5 *Justificatifs à produire*

### ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

- 3-1 *Fourniture d'échantillons*
- 3-2 *Rédaction de l'offre*

### ARTICLE 4 - SELECTION DES CANDIDATS - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

- 4-1 *Sélection des candidatures*
- 4-2 *Jugement et classement des offres*

### ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

### ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION JUGEMENT DES OFFRES

- 1 *Valeur technique*
- 2 *Prix des prestations*

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> - OBJET DE LA CONSULTATION :**

*La présente consultation concerne la fourniture de repas en denrées brutes qui seront préparés sur place par les cuisinières des crèches. Les lieux de livraison des denrées alimentaires brutes sont distincts. Les-dits repas sont destinés aux enfants et au personnel de la structure multi-accueil Les Pt'Hiboux, située 52, rue Veuve Thibauville 80110 Moreuil et de la structure multi-accueil Coquille de Noye située 2, chemin d'Altforweiler 80250 Berny/Noye.*

## **ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION :**

### **2-1 Avis d'appel public à concurrence CF Annexe**

#### **2-2 Procédure :**

*Dans le cadre de l'article R. 2123-1 du Code de la commande publique.*

*La CCALN pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. L'acheteur pourra néanmoins attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.*

*La négociation pourra être menée avec les 2 candidats figurant en tête du classement des offres.*

**2-3 Durée du marché :** *Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021. La CCALN se laisse la possibilité de reconduire le marché pour une durée équivalente à la première, soit un an.*

*La CCALN notifiera son intention de renouveler ou non le marché, au plus tard, le 1<sup>er</sup> avril 2022, par courrier recommandé avec accusé de réception.*

#### **2-4 Prix et révision des prix**

*Les prix proposés par le candidat seront maintenus pendant toute la durée du marché, soit un an, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.*

*Le cas échéant, en cas de décision de reconduction, les prix mentionnés dans le bordereau des prix unitaires seront révisés à la date de renouvellement du marché (1<sup>er</sup> juin 2022), par l'application de la clause de révision détaillée ci-après, en référence à l'indice INSEE « Repas pris dans un restaurant scolaire ou universitaire » identifiant : 0639025.*

*Indice de départ = I<sub>0</sub>*

*Indice de révision = I*

*Prix initial Hors taxes = P<sub>0</sub>*

*Prix révisé Hors taxes : P*

$$P = P_0 \times (I/I_0)$$

*Les prix ainsi révisés seront appliqués pour une durée d'un an à compter du 1 juin 2021, jusqu'au*

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société de Logistique Opérationnelle) is displayed in a stylized blue font.

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

*terme du marché, soit le 31 mai 2022, le cas échéant.*

## 2-5 Justificatifs à produire :

Le candidat doit fournir dans son dossier de candidature les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation signé
- Une lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement (DC2)
- Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public
- Documents et renseignements qui permettent à l'acheteur de vérifier son aptitude à exercer son activité professionnelle : au titre de ses capacités économique, financière :
  - Déclaration concernant le chiffre d'affaires du candidat (global ou uniquement celui du domaine d'activité qui fait l'objet du marché) des 3 derniers exercices au maximum
  - Déclarations de banques ou preuve d'une assurance des risques professionnels
  - Bilans (ou extraits de bilan) des 3 dernières années.
- Documents et renseignements qui permettent à l'acheteur de vérifier son aptitude à exercer son activité professionnelle : au titre de ses capacités techniques et professionnelles.
  - Liste des prestations similaires exécutées au cours des 5 dernières années
  - Effectif moyen annuel pendant les 3 dernières années
  - Indication des titres d'études et professionnels du candidat et/ou des cadres de l'entreprise
  - Description des équipements dont le candidat disposera pour la réalisation du marché
  - Mesures de gestion environnementale que le candidat appliquera lors de l'exécution du marché

Le candidat devra indiquer s'il a recours à des sous-traitants et présenter le cas échéant, un acte de sous-traitance de type DC4.

Si une candidature ne contient pas toutes les pièces, l'acheteur peut demander au candidat de compléter son dossier dans un délai de 7 jours.

Tous ces documents constitueront le « dossier administratif ».

L'« offre » sera constituée de :

- l'Acte d'engagement dûment complété et signé,
- les Bordereaux des prix, détails estimatifs par site dûment complétés et signés,
- le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P) et annexes dûment complété et signé,

### **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES :**

3-1 Délai de validité des offres : 60 jours

3-2 Rédaction de l'offre :

*L'offre doit être rédigée en français.*

### **ARTICLE 4 - SELECTION DES CANDIDATS - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES :**

4-1 Sélection des candidatures :

*Ne seront pas admises :*

- > *Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées ci-dessus,*
- > *Les candidatures qui ne présentent pas les garanties techniques et financières suffisantes.*

4-2 Jugement et classement des offres :

*Seront éliminées les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation.*

*L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue, conformément aux critères suivants, hiérarchisés par ordre décroissant (et suivant le détail annexé au présent règlement) :*

- *Valeur technique : (60 % de la note)*
- *Le prix des prestations : (40% de la note)*

*Si le candidat retenu ne fournit pas dans les 7 jours, après demande de la personne responsable du marché (PRM) les documents réclamés, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par la personne responsable du marché, Ces modalités s'appliquent au(x) sous-traitant(s) et/ou co-traitant(s).*

*Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement et l'acte d'engagement ne sera pas pris en compte.*

*En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication ou d'addition qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, ces montants ainsi rectifiés du détail estimatif seront pris en*

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

*considération.*

*Lors de l'examen des offres, la CCALN se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaire.*

*La personne responsable du marché peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour motifs d'intérêt général.*

## **ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :**

*Dans le cadre de l'article R2132-2 du Code de la Commande publique*

### **5-1. Retrait des dossiers :**

*Les dossiers de consultation sont à télécharger à partir du site Internet de la CCALN : [www.avrelucenoye.fr](http://www.avrelucenoye.fr) ou sur le site <http://marchespublics596280.fr>*

*Les candidats répondant par voie dématérialisée devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.*

*La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante :*

*<https://marchespublics596280.fr>*

*Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible : l'utilisation d'un mode de transmission différencié entre la candidature et l'offre n'est pas autorisée.*

*Les offres devront dans tous les cas, être déposés avant la date et l'heure indiquée dans la page de garde du présent règlement.*

*Les dossiers qui seraient déposés après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenus.*

## **ARTICLE 6- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

*Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter M. Vincent Lanier 03 22 46 15 47*

## ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION JUGEMENT DES OFFRES

### 1-Valeur technique (60%)

Afin de juger de la valeur technique, le candidat devra joindre à sa proposition un mémoire, comportant :

- Une note détaillant la composition des repas en fonction de la tranche d'âge des enfants
- Une note sur les matières premières
- Une note détaillant les modalités d'élaboration des menus proposés
- Une note détaillant la gestion des denrées alimentaires
- Une note détaillant la prestation hygiène (contrôle de la qualité hygiénique des produits dont le fournisseur à la charge)

Cette valeur technique sera appréciée au regard des critères suivants :

a) la qualité, y compris :

*Les conditions de production et de commercialisation*

*Les performances en matière de protection de l'environnement, de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture,*

*La part de produits frais et de saison*

b)- *les délais d'exécution, les conditions de livraison, l'assistance technique, la sécurité des approvisionnements et les caractéristiques opérationnelles,*

c) *l'organisation, les qualifications et l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché*

### 2- PRIX DES PRESTATIONS (40%)

- *Le prix du repas (bordereaux de décomposition du prix)*

Stéphane LESUR, Directeur commercial, le 08/04/2021

**DUPONT RESTAURATION S.A.S.**

ZA Les portes du Nord

62820 LIBERCOURT

Tél. : 03.21.08.90.00 - Fax : 03.21.08.90.01

Siret : 410 131 671 00028 - NAF 5629 B

IF TVA : FR 43410151674



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS DC2

# DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT<sup>1</sup>

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement peut produire, en annexe du DC2, les éléments demandés par l'acheteur dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt, ou en l'absence d'un tel avis ou d'une telle invitation, dans les documents de la consultation.

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité (MDS) ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

### A - Identification de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante.)

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE  
144 RUE DU CARDINAL MERCIER  
80110 MOREUIL

### B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante ; **toutefois**, en cas d'allotissement, identifier également le ou les lots concernés par cette candidature.)

**Fourniture et livraison de repas en denrées brutes destinés aux enfants et au personnel des structures multi-accueils Les Pt'Hiboux et Coquille de Noye**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement

### C1 - Cas général

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :

■ *Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :*

#### SAS DUPONT RESTAURATION

■ *Adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :*

**13 avenue Blaise Pascal  
ZA Les Portes du Nord  
62820 LIBERCOURT**

■ *Adresse électronique :* **service-commercial@dupont-restauration.fr**

■ *Numéros de téléphone et de télécopie :*

**Tel : 03 21 08 90 00 – Fax : 03 21 08 90 01**

■ *Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD :*

**Siret : 410 151 674 000 26**

■ *Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :* SAS

■ *Le candidat est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la [recommandation de la Commission du 6 mai 2003](#) concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens [de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996](#) n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ([Art. R. 2151-13](#) et [R. 2351-12](#) du code de la commande publique) ?*

Oui

Non.

**C2 - Cas particuliers en cas de marché public réservé**

Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public autre que de défense ou de sécurité réservé en application des [articles L. 2113-12, L. 2113-13](#) ou [L. 2113-15](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation. Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et postulant à un marché public de défense ou de sécurité réservé en application de l'[article L. 2313-6](#) du code de la commande publique coche la case correspondant à sa situation.

Le candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, fournit les textes relatifs à ce statut. Pour les autres marchés publics, la vérification se déroulera dans les conditions de l'[article R. 2144-1](#) du code de la commande publique.

<b>Statut du candidat individuel ou du membre du groupement</b>	
<p>1. <input type="checkbox"/> Entreprise adaptée (<a href="#">article L. 5213-13</a> du code du travail) ou structures équivalentes</p>	<p>Le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionale chargée de l'emploi et de la formation professionnelle ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle ce document est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <p>- Adresse internet :</p> <p>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</p>
<p>2. <input type="checkbox"/> Etablissement et service d'aide par le travail (<a href="#">articles L. 344-2 et s.</a> du code de l'action sociale et des familles) OU structures équivalentes</p>	<p>Indiquer ci-dessous la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création :</p> <p>Lorsqu'il n'y a pas eu de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs, la preuve de la reconnaissance du statut d'établissement ou de service d'aide par le travail ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <p>- Adresse internet :</p> <p>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</p>
<p>3. <input type="checkbox"/> Structures d'insertion par l'activité économique (<a href="#">article L.5132-4</a> du code du travail) ou structures équivalentes</p>	<p>La preuve de la reconnaissance du statut de structure d'insertion par l'activité économique ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <p>- Adresse internet :</p> <p>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</p>
<p>4.. <input type="checkbox"/> Entreprises de l'économie sociale et solidaire (<a href="#">article 1<sup>er</sup></a> de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014) OU structures équivalentes (sauf marché de défense ou de sécurité)</p>	<p>La preuve de la qualification d'entreprise de l'économie sociale et solidaire ou de structure équivalente sera à produire.</p> <p>Le cas échéant, indiquer l'adresse internet à laquelle cette preuve est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :</p> <p>- Adresse internet :</p> <p>- Renseignements nécessaires pour y accéder :</p>

### C3 - Cas spécifiques relatifs aux conditions de participation

■ 1. Lorsque le candidat est inscrit sur une liste officielle d'opérateurs économiques agréés au sens de l'article R. 2143-15 du code de la commande publique et que l'acheteur est un pouvoir adjudicateur ou au sens de des articles R. 2343-16 à R. 2343-17 du même code, que l'acheteur soit un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice :

- Indication du nom de la liste officielle :

- Références sur lesquelles l'inscription ou la certification est basée et, le cas échéant, la classification sur la liste :

*(L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il convient de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire pour l'ensemble des conditions de participation fixées par l'acheteur et qui ne seraient pas couvertes par les conditions d'inscription sur la liste officielle ou le certificat d'inscription sur cette liste.)*

- Le cas échéant, adresse internet à laquelle le certificat d'inscription sur cette liste officielle est accessible directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

■ 2. Lorsque le marché public n'est pas un marché de défense ou de sécurité et que l'acheteur a autorisé les candidats à se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises en application du second alinéa de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique :

Le candidat déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions de participation requises par l'acheteur.  
*(Dans ce cas, il est inutile de remplir les rubriques suivantes du présent formulaire ; le remplissage du formulaire est terminé.)*

### E - Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat

*Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle.*

*(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique E3.)*

### E1 - Renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel :

**E2 - Le cas échéant, pour les marchés publics de services, indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné :**

**E3 - Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'enseigne nécessaire pour y accéder (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'article R. 2343-14 du code de la commande publique) :**

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse(s) internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## F - Renseignements relatifs à la capacité économique et financière du candidat individuel ou du membre du groupement

Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière.

(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique F4.)

### F1 - Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles

	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019	Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020
Chiffre d'affaires global (ne remplir que pour les exercices pour lesquels ce renseignement est demandé par l'acheteur)	113 603 K€	124 369 K€	115 164 K€
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché (si demandé par l'acheteur)	30 476 K€	33 363 K€	27 209 K€

Lorsque les informations sur le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :

.....

### F2 – Autres informations requises par l'acheteur au titre de la capacité économique et financière

(Chiffres d'affaires moyens sur la période demandée par l'acheteur, informations sur les comptes annuels, rapport entre les éléments d'actif et de passif, informations sur le niveau approprié d'assurance des risques professionnels, etc., tels que demandés par l'acheteur ; le cas échéant, renvoyer à la rubrique H du présent formulaire.)

### F3 – Pour les marchés publics de travaux

En cochant cette case, le candidat déclare qu'il aura souscrit un contrat d'assurance le couvrant au regard de la responsabilité décennale (article L. 241-1 du code des assurances).

(Y compris en cas de MDS, les documents de preuve ne seront sollicités sur ce point qu'avant l'attribution du marché public.)

**F4 – Documents de preuve disponibles en ligne** (applicable pour tous les et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) du code de la commande publique)

*Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :  
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

## **G - Renseignements relatifs à la capacité technique et professionnelle du candidat individuel ou du membre du groupement**

*Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle.*

*(En cas de MDS, les documents de preuve sont à fournir avec la candidature, sauf cas particulier de la rubrique G2.)*

**G1 - Le candidat ne fournit que les renseignements demandés par l'acheteur au titre de la capacité technique et professionnelle, qu'il peut récapituler ici**

**G2 - Documents de preuve disponibles en ligne** (applicable pour tous les marchés publics autres que MDS et, pour les MDS, uniquement lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) du code de la commande publique) :

*Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :*

*(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)*

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :



**I - Renseignements spécifiques aux marchés publics de défense ou de sécurité**

**I1 – Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement**

**I2 – Documents, renseignements ou justificatifs permettant d'évaluer si le candidat individuel ou le membre du groupement répond aux critères d'accessibilité à la procédure indiquée dans l'avis d'appel à la concurrence** (uniquement lorsque l'acheteur a ouvert la procédure de passation aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen)



*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
à jour au 17 janvier 2021

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	410 151 674 R.C.S. Arras
<i>Date d'immatriculation</i>	12/12/1996
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>DUPONT RESTAURATION</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	4 542 770,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	13 avenue Blaise Pascal ZA LES PORTES DU NORD 62820 Libercourt
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 12/12/2095
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**

**Président**

<i>Dénomination</i>	DR Holding
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	13 avenue Blaise Pascal za les portes du Nord 62820 Libercourt
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	831 093 703 RCS Arras

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	AEQUITAS AUDIT - SOCIEE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
<i>Forme juridique</i>	Autre forme juridique
<i>Adresse</i>	ZA du Pré Catelan 9 rue Delesalle 59110 La Madeleine
<i>Numéro et lieu d'immatriculation</i>	046 350 088

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	ERNST & YOUNG AUDIT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	14 rue du Vieux faubourg 59042 Lille
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	344 366 315 RCS Nanterre

**Commissaire aux comptes suppléant**

<i>Nom, prénoms</i>	DARROUSEZ Jean-François
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 09/02/1963 à LILLE (59)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	106 avenue du Hautmont 59420 Mouvaux

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	13 avenue Blaise Pascal ZA LES PORTES DU NORD 62820 Libercourt
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Restauration collective fabrication de plats cuisinés ou autres produits agro alimentaires exploitation de cafeterias sous l'enseigne "les quatre saisons" exploitation éventuelle d'unité hôtelière traiteur .
<i>Date de commencement d'activité</i>	29/11/1996
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

N° de gestion 1996B40551

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

*Adresse de l'établissement* Domaine de la Cendrée la Motte au Bois - chemin de Marquoy-rn17 62440 Harnes

*Date de commencement d'activité* 31/07/2000

*Adresse de l'établissement* ZI les Portes du Nord 62820 Libercourt

*Activité(s) exercée(s)* Restauration collective activité traiteur

*Date de commencement d'activité* 15/06/1999

*Origine du fonds ou de l'activité* Création

*Mode d'exploitation* Exploitation directe

### IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Chartres

R.C.S. Bordeaux

R.C.S. Metz

R.C.S. Dunkerque

R.C.S. Dunkerque

R.C.S. Valenciennes

R.C.S. Lille Métropole

R.C.S. Douai

R.C.S. Strasbourg

R.C.S. Le Havre

R.C.S. Rouen

R.C.S. Meaux

R.C.S. Versailles

R.C.S. Nanterre

R.C.S. Bobigny

R.C.S. Créteil

### OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 3674 du 30/08/2000

FUSION ABSORPTION DE LA SA ETS ROGER DUPONT (BETHUNE B 469502553) AVEC EFFET RETROACTIF AU 01/01/2000

- Mention n° 2695 du 05/06/2003

ACQUISITION A "HESDIN SERVICES" RCS BOULOGNE 349 349 845, D'UN FONDS DE RESTAURATION D'ENTREPRISES - NETTOYAGE ET ENTRETIEN SIS A MARCONNE 62140 - ROUTE DEPARTEMENTALE 136 - PUBLICITE : LA GAZETTE NORD-PAS DE CALAIS DU 26/04/03 OPPOSITIONS : FIDAL RESIDENCE FELIX ADAM - 1 BD MARIETTE 62200 BOULOGNE SUR MER PRIX : 3510 € CE FONDS EST EXPLOITE A L'ADRESSE DU FONDS PRINCIPAL, ZA LES PORTES DU NORD - 62820 - LIBERCOURT -

Date d'effet : 01/01/2003

- Mention du 01/01/2009

En application du décret n° 2008-146 en date du 15 février 2008, modifiant le siège et le ressort des tribunaux de commerce, l'ensemble des dossiers inscrits au registre du commerce et des sociétés du greffe du tribunal de grande instance de Béthune ainsi que les dossiers d'inscriptions de sûretés et privilèges ont été transférés au greffe du tribunal de commerce d'Arras. Cette modification prend effet au 1er janvier 2009. Le greffe d'Arras décline toute responsabilité sur toute mention ou inscription erronée ou omise par le fait du greffe précédemment compétent.

- Mention n° 5921 du 10/07/2014

OUVERTURE D UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE DANS LE RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES A COMPTER DU 04.7.2014

- Mention n° 803 du 24/01/2017

Fusion - L236-1 à compter du : 23.12.2016

**Greffes du Tribunal de Commerce d'Arras**

13 RUE ROGER SALENGRO  
BP 1005  
62008 ARRAS

N° de gestion 1996B40551

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération :

COMPAREST, Société par actions simplifiée (SAS), 13 avenue Blaise Pascal  
- ZA les Portes du Nord 62820 LIBERCOURT (RCS ARRAS (6201) 442  
120 895)

- Mention n° 8362 du 29/08/2017

Fusion - L236-1 à compter du 01/01/2017 :

Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération :

DUPONT RESTAURATION, Société par actions simplifiée (SAS), 13  
avenue Blaise Pascal - ZA LES PORTES DU NORD 62820 LIBERCOURT  
(RCS ARRAS (6201) 410 151 674)

FINANCIERE SPOHRE, Société par actions simplifiée (SAS), 13 avenue  
Blaise Pascal - ZA les Portes du Nord 62820 LIBERCOURT (RCS ARRAS  
(6201) 520 183 914)

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



*Extrait Kbis*

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
à jour au 25 janvier 2021

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	831 093 703 R.C.S. Arras
<i>Date d'immatriculation</i>	10/11/2017
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Paris en date du 11/10/2017
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	24/07/2017
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>DR Holding</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	54 624 015,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	13 avenue Blaise Pascal ZA les Portes du Nord 62820 Libercourt
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 23/07/2116
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**

**Président**

<i>Nom, prénoms</i>	DUPONT Pascal
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 08/04/1955 à Villeneuve-d'Ascq (59)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	14 chemin de Willems Tournai B750 (BELGIQUE)

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	AEQUITAS AUDIT - SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Adresse</i>	9 rue Delesalle ZA du Pré Catelan - 59110 Madeleine
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	046 350 088 RCS Lille Métropole

**Commissaire aux comptes suppléant**

<i>Dénomination</i>	ERNST & YOUNG AUDIT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	1-2 place Des saisons paris la défense 1 92400 Courbevoie
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	344 366 315 RCS Nanterre

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	13 avenue Blaise Pascal ZA les Portes du Nord 62820 Libercourt
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	<b>La prise de toutes participations</b> dans toutes entreprises ou sociétés quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet par voie d'acquisition de parts ou d'actions souscriptions apport ou autrement la gestion et la disposition de ces participations l'assistance et le conseil a toutes sociétés dans les domaines de la fusion acquisition commercial administratif gestion stratégie de développement marketing finance négociation
<i>Date de commencement d'activité</i>	11/10/2017
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

**OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

- Mention n° 10585 du 10/11/2017	Augmentation de capital à compter du 11/10/2017
----------------------------------	---

**Greffes du Tribunal de Commerce d'Arras**

13 RUE ROGER SALENGRO  
BP 1005  
62008 ARRAS

N° de gestion 2017B01439

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

- Ancien : 1 EUR  
Nouveau : 46736166 EUR
- *Mention n° 830 du 24/01/2018* Fusion - L236-1 à compter du 23/12/2017 avec effet rétroactif au 01.01.2017  
Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération :  
SAMPO, Société par actions simplifiée (SAS), 13 avenue Blaise Pascal - ZA  
LES PORTES DU NORD 62820 Libercourt (RCS ARRAS (6201) 525 381  
083)
- *Mention n° 14214 du 27/11/2018* Augmentation de capital à compter du 11/10/2018  
Ancien : 46736166 EUR  
Nouveau : 46895911 EUR
- *Mention n° 2955 du 07/03/2019* Augmentation de capital à compter du 12/02/2019  
Ancien : 46895911 EUR  
Nouveau : 50895910 EUR
- *Mention n° 11725 du 05/11/2019* Augmentation de capital à compter du 26/09/2019  
Ancien : 50895910 EUR  
Nouveau : 51213088 EUR
- *Mention n° 4872 du 19/05/2020* Augmentation de capital à compter du 05/03/2020  
Ancien : 51213088 EUR  
Nouveau : 54624015 EUR
- *Mention n° 13154 du 29/10/2020* Fusion - L236-1 à compter du 27/07/2020 :  
Personne(s) morale(s) ayant participé à l'opération : Société RESTINVEST  
523 763 738 avec effet rétroactif au 01er janvier 2020

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

## **DELEGATION DE POUVOIR**

Je soussigné,

Monsieur Pascal DUPONT, né le 8 avril 1955 à Annappes (59, Nord), président et représentant légal de DR HOLDING, société par actions simplifiée, enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Arras sous le numéro 831 093 703, elle-même président de la société DUPONT RESTAURATION, société par actions simplifiée unipersonnelle, domiciliée 13, Avenue Blaise Pascal - Parc d'Activités les Portes du Nord - à Libercourt (62820) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Arras sous le numéro 410 151 674,

Donne pouvoir à :

Stéphane LESUR, né le 25 janvier 1972 à Vernon (27, Eure), Directeur Commercial, domicilié professionnellement au siège social de DUPONT RESTAURATION,

Afin que ce dernier puisse :

- Représenter DUPONT RESTAURATION dans les activités commerciales relatives à celle-ci
- signer au nom de la société DUPONT RESTAURATION les contrats commerciaux du secteur privé ainsi que tous les documents officiels nécessaires aux marchés publics et concessions de service public

Etant entendu que le présent pouvoir prend effet à sa date de signature et cessera :

- à première demande de Pascal DUPONT sans que ce dernier ait à motiver sa décision et sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.
- en cas de licenciement, démission ou changement de mission de Stéphane LESUR.

Fait à Libercourt,  
Le 16 janvier 2020

**Pascal DUPONT**  
**Président**

Signature précédée de la mention manuscrite  
« Bon pour pouvoir »



# Déclaration sur l'honneur

Je soussigné, Stéphane LESUR, Directeur commercial de la SAS DUPONT RESTAURATION, déclare :

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.
- b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-4, 324-5, 324-6, 324-7, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1, ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;  
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;
- c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;  
- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;
- d) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- e) ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f) ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h) ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu ma responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de mes engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à mon encontre et établir, par tout moyen, que mon professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;  
- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;
- i) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ou 225-1 du code pénal ;  
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

Libercourt, le 08.04.2021



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 8806993

La société désignée ci-dessous :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE :**  
SA DUPONT RESTAURATION

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :**  
ZI LES PORTES DU NORD  
62820 LIBERCOURT

**N° SIREN :** 410151674

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement<sup>(1)</sup> de la TVA<sup>(2)</sup> ou de l'IS<sup>(3)</sup>

Cette société est une société fille d'un groupe :

- soumis au régime de l'intégration fiscale visée à l'article 223 A du code général des impôts (groupe IS);
- ou de consolidation du paiement de la TVA visé à l'article 1693 ter du code général des impôts (groupe TVA).

L'impôt sur les sociétés ou la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dû sur le résultat d'ensemble du groupe IS ou du groupe TVA est versé par la société mère correspondante dont les coordonnées figurent ci-dessous :

**Dénomination de la société mère :**  
DR HOLDING

**Adresse de la société mère :**  
13 Avenue Blaise Pascal P.A. Les Portes du Nord  
62820 LIBERCOURT

Dès lors, pour justifier de la régularité de sa situation fiscale, la société fille doit joindre à la présente attestation celle justifiant du paiement de l'impôt sur les sociétés ou de la TVA fournie par la société mère.

**Date de délivrance : le 02/09/2020**

Service gestionnaire :  
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES  
EQUIPE IFU 4  
8 RUE COURTOIS  
93505 PANTIN CEDEX  
**ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H**  
Tél. : 01 49 91 13 70  
IFU4-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

<sup>(2)</sup> Si la société est fille d'un groupe de sociétés relevant du régime fiscal d'intégration.

<sup>(3)</sup> Si la société est fille d'un groupe de consolidation du paiement de la TVA.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE

Numéro de délivrance : 8480727

La société désignée ci-dessous :

**DENOMINATION DE LA SOCIETE :**  
SASU DR HOLDING

**ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT :**  
13 AVENUE BLAISE PASCAL  
62820 LIBERCOURT

**N° SIREN :** 831093703

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
- Paiement de la TVA<sup>(1)</sup>
- Paiement de l'impôt sur les sociétés<sup>(1)</sup>

**Date de délivrance : le 03/07/2020**

Service gestionnaire :  
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES  
EQUIPE IFU 4  
8 RUE COURTOIS  
93505 PANTIN CEDEX  
ACCUEIL TELEPHONIQUE OU SUR RENDEZ-VOUS TLJ DE 9H A 18H  
Tél. : 01 49 91 13 70  
[IFU4-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR](mailto:IFU4-DGE@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR)

<sup>(1)</sup> Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge.

Paris, le 20 avril 2020

N/Réf. : EK/VL/RC/201367

**ATTESTATION**

Je soussignée, Esther KALONJI, Déléguée Générale du Syndicat National de la Restauration Collective (SNRC) atteste que la société ci-dessous :

**DUPONT RESTAURATION**  
ZA des Portes du Nord  
62820 LIBERCOURT

est adhérente du SNRC et à jour de sa cotisation pour le premier semestre 2020.





URSSAF NORD - PAS-DE-CALAIS  
293 AV du Président Hoover  
59032 LILLE Cedex

#### POUR NOUS CONTACTER

Courriel: [urssaf.fr](mailto:urssaf.fr)  
Tel.: 3957

#### RÉFÉRENCES

N°SIREN 410151674

Page 1/2

#### CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

#### CODE DE SÉCURITÉ

JWF27UA27Q9JVKC

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

Envoyé en préfecture le 18/05/2021  
Reçu en préfecture le 18/05/2021  
Affiché le   
ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

A LILLE, le 04/10/2020

SA DUPONT RESTAURATION  
ZI LES PORTES NORD  
62820 LIBERCOURT

**OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.**

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,  
Le Directeur

L. DUCOMBS

**ATTESTATION DE FOURNITURE DES DÉCLARATIONS SOCIALES  
 PAIEMENT DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS**

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale

2/2

**CODE DE SÉCURITÉ**

JWF27UA27Q9JVKC

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

SA DUPONT RESTAURATION  
 ZA LES PORTES DU NORD  
 13 AV BLAISE PASCAL  
 62820 LIBERCOURT

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 1670 salariés,
- pour une masse salariale de 3178178 euros,
- au titre du mois de septembre 2020,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

**NOM ET ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

**NUMÉRO SIREN**

SA DUPONT RESTAURATION  
 ZA LES PORTES DU NORD  
 13 AV BLAISE PASCAL  
 62820 LIBERCOURT

410151674

Cette entreprise centralise ses obligations sociales auprès de l'organisme émetteur depuis le 01/01/2002. Cette attestation vaut pour l'ensemble des établissements déclarés auprès de cet organisme.

**ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT**

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS\* à la date du 30/09/2020.

Fait à : LILLE  
 le : 04/10/2020

Le Directeur  
 ou son délégataire

L.DUCOMBS

\* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.



Déclaration annuelle obligatoire de  
handicapés, mutilés de guerre et

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le 18/05/2021, année 2019 **SLOW**

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

### Identité de l'établissement

DUPONT RESTAURATION  
13 Avenue BLAISE PASCAL PA LES PORTES DU NORD  
62820 LIBERCOURT  
SIRET: 41015167400448      Code APE : 5629A

### Assujettissement à l'obligation d'emploi

L'établissement est assujetti à l'obligation d'emploi.

### Calcul de l'obligation légale d'emploi

Effectif d'assujettissement : 71

Nombre de bénéficiaires à employer : 4

### Modalités de mise en oeuvre

- 1) Nombre de bénéficiaires employés représentant 2 unités
- 2) 2 contrats signés pour un total de 1.03 unités
- 3) 0 stagiaire accueilli pour un total de 0 unités
- 4) Accord spécifique à l'emploi de travailleurs handicapés :
- 5) Calcul de la contribution

#### Nombre d'unités manquantes avant minorations : 0.97

Minorations au titre des efforts consentis par l'employeur :

- Age (moins de 26 ans ou de 50 ans et plus) : 0
- Reconnaissance de la lourdeur du handicap : 0
- Embauche de bénéficiaires chômeurs de longue durée : 0
- Recrutement de bénéficiaires après une structure adaptée : 0
- Premier bénéficiaire employé : 0

#### Nombre d'unités manquantes après minorations : 0.97

Emplois exigeant des capacités particulières (ECAP) : 17 (23.94%)

Coefficient correspondant à la taille de l'entreprise : 600

Total des dépenses déductibles : 0 €

**Contribution : 4032.06 €**

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

Voire Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE  
ENTREPRISE



**Assurance et Banque**

**ATTESTATION**

COURTIER

HUGOO ET COHIDON COURTAGE  
11 RUE FAULCONNIER  
59140 DUNKERQUE  
Tél : 03 28 58 04 04  
Email : HETCCOURTAGE@YAHOO.FR  
Portefeuille : 0201466984

SAS DUPONT RESTAURATION  
13 AV BLAISE PASCAL  
ZA LES PORTES DU NORD  
62820 LIBERCOURT FR

Vos références :

Contrat n° 10755711804  
Client n° 0682853320

AXA France IARD, atteste que :

SAS DUPONT RESTAURATION  
13 AV BLAISE PASCAL  
ZA LES PORTES DU NORD  
62820 LIBERCOURT

A souscrit tant pour son compte que pour le compte de

DR HOLDING  
13 AVENUE BLAISE PASCAL  
62820 LIBERCOURT

le contrat d'assurance N° 10755711804 ayant pris effet le 01/01/2021 qui garantit les conséquences pécuniaires de la

**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

10905062002100106

responsabilité civile et professionnelle qu'elle peut encourir dans l'exercice des activités déclarées :

**TRAITEUR ;**

**PREPARATION DE PLATS CUISINES;**

**EXPLOITATION DE CAFETERIAS, CUISINES CENTRALES, CANTINES ;**

**EXPLOITATION D'UN RESTAURANT PROPRIETE DE L'ASSURE, AVEC SALONS POUR REUNIONS, BANQUETS ET RECEPTIONS ;**

**EXPLOITATION DE FOODTRUCKS ;**

**HEBERGEMENT, BLANCHISSAGE, GARDIENNAGE DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ PASSE AVEC LE VELODROME DE SAINT QUENTIN EN YVELINES ;**

**NETTOYAGE EN HOSTELLERIE, MAISONS DE RETRAITE, MAISONS MEDICALISEES ET**

Contrat n° 10755711804

**ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION ;**

**FORMATION PROFESSIONNELLE EN RESTAURATION ET HOTELLERIE POUR PROPRE COMPTE.**

Les garanties sont acquises dans la limite des montants indiqués au tableau ci après ; les limites de garantie s'entendent pour l'ensemble des assurés.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2021 au 01/01/2022 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 6 janvier 2021

Pour la société :



**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Nature de la garantie	Limite en €
<b>1 – RC Avant livraison des produits ou réception des travaux</b>	
Tous dommages garantis confondus pour toutes les garanties sauf celles visées aux § A, B et C ci-après, sans pouvoir excéder pour :	10 000 000 € par sinistre
- les dommages corporels	10 000 000 € par sinistre
- les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	5 000 000 € par sinistre
- les dommages immatériels non consécutifs	500.000 € par sinistre
A/ Faute inexcusable - dommages corporels	3.500.000 € par année d'assurance Dont 2 000 000 € par sinistre
B/ Dommages aux biens confiés - dommages matériels et immatériels confondus	500 000 € par sinistre
C/ Atteintes accidentelles à l'environnement (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus - dont Préjudice écologique et Responsabilité Environnementale	1 000 000 € par année d'assurance 100 000 € par année d'assurance
<b>2 – RC Après livraison des produits ou réception des travaux</b>	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
2.1 les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	5 000 000 € par année d'assurance
2.2 les dommages immatériels non consécutifs	500 000 € par année d'assurance
Dont	250 000 € par année d'assurance
2.2.1 pour les seuls frais de dépose / repose	
<b>3 – Responsabilité civile professionnelle</b>	500 000 € par année d'assurance
<b>4 – Frais de retrait</b>	500 000 € par année d'assurance
<b>5 – Frais de prévention</b>	100 000 € par sinistre et par an
<b>6 – Défense</b>	Inclus dans la garantie mise en jeu
<b>7 – Recours</b>	20 000 € par litige

## AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE  
ENTREPRISE



**Assurance et Banque**

ATTESTATION

COURTIER

HUGOO ET COHIDON COURTAGE  
11 RUE FAULCONNIER  
59140 DUNKERQUE  
Tél : 03 28 58 04 04  
Email : HETCCOURTAGE@YAHOO.FR  
Portefeuille : 0201466984

SAS DUPONT RESTAURATION  
13 AV BLAISE PASCAL  
ZA LES PORTES DU NORD  
62820 LIBERCOURT FR

Vos références :

Contrat n° 10755711804  
Client n° 0682853320

AXA France IARD, atteste que :

SAS DUPONT RESTAURATION  
13 AV BLAISE PASCAL  
ZA LES PORTES DU NORD  
62820 LIBERCOURT

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 10755711804 ayant pris effet le 01/01/2021 qui garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile et professionnelle qu'elle peut encourir dans l'exercice des activités déclarées :

**TRAITEUR ;**

**PREPARATION DE PLATS CUISINES;**

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros  
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre  
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

**EXPLOITATION DE CAFETERIAS, CUISINES CENTRALES, CANTINES ;**

**EXPLOITATION D'UN RESTAURANT PROPRIETE DE L'ASSURE, AVEC SALONS POUR REUNIONS, BANQUETS ET RECEPTIONS ;**

**EXPLOITATION DE FOODTRUCKS ;**

**HEBERGEMENT, BLANCHISSAGE, GARDIENNAGE DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ PASSE AVEC LE VELODROME DE SAINT QUENTIN EN YVELINES ;**

**NETTOYAGE EN HOSTELLERIE, MAISONS DE RETRAITE, MAISONS MEDICALISEES ET ETABLISSEMENT DE RESTAURATION ;**

**FORMATION PROFESSIONNELLE EN RESTAURATION ET HOTELLERIE POUR PROPRE COMPTE.**

Contrat n° 10755711804

Les garanties sont acquises dans la limite des montants indiqués au tableau ci après

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2021 au 01/01/2022 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 6 janvier 2021

Pour la société :



**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Nature de la garantie	Limite en €
<b>1 – RC Avant livraison des produits ou réception des travaux</b>	
Tous dommages garantis confondus pour toutes les garanties sauf celles visées aux § A, B et C ci-après, sans pouvoir excéder pour :	10 000 000 € par sinistre
- les dommages corporels	10 000 000 € par sinistre
- les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	5 000 000 € par sinistre
- les dommages immatériels non consécutifs	500.000 € par sinistre
A/ Faute inexcusable - dommages corporels	3.500.000 € par année d'assurance Dont 2 000 000 € par sinistre
B/ Dommages aux biens confiés - dommages matériels et immatériels confondus	500 000 € par sinistre
C/ Atteintes accidentelles à l'environnement (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus - dont Préjudice écologique et Responsabilité Environnementale	1 000 000 € par année d'assurance 100 000 € par année d'assurance
<b>2 – RC Après livraison des produits ou réception des travaux</b>	
Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
2.1 les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	5 000 000 € par année d'assurance
2.2 les dommages immatériels non consécutifs	500 000 € par année d'assurance
Dont	250 000 € par année d'assurance
2.2.1 pour les seuls frais de dépose / repose	
<b>3 – Responsabilité civile professionnelle</b>	500 000 € par année d'assurance
<b>4 – Frais de retrait</b>	500 000 € par année d'assurance
<b>5 – Frais de prévention</b>	100 000 € par sinistre et par an
<b>6 – Défense</b>	Inclus dans la garantie mise en jeu
<b>7 – Recours</b>	20 000 € par litige

## AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

## CHIFFRE D'AFFAIRES

Je soussigné, Stéphane LESUR, agissant en tant que Directeur commercial de DUPONT RESTAURATION, atteste sur l'honneur que le chiffre d'affaires a été le suivant :

EN € HT	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020
<b>CA GROUPE</b> (DR HOLDING)	183 937 K€	185 631 K€	208 581 K€	194 455 K€

Part de marché relative au marché « Scolaire »	27 131 K€	30 476 K€	33 363 K€	27 209 K€
--	-----------	-----------	-----------	-----------

Fait à Libercourt, le 08/04/2021

**DUPONT RESTAURATION S.A.S.**  
 ZA Les portes du Nord  
 62820 LIBERCOURT  
 Tél. : 03.21.08.90.00 - Fax : 03.21.08.90.01  
 Siret : 410 151 674 00026 - NAF 5629 B  
 N° TVA : FR 43410151674





①

## BILAN – ACTIF

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

SLOX

ID : 080-200070969-20210517-2021C1705\_01-DE50

Désignation de l'entreprise : SAS Dupont Restauration		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise 13 Avenue Blaise Pascal 62820 LIBERCOURT		Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET* 4 1 0 1 5 1 6 7 4 0 0 0 2 6			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, 31/12/2021				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	368368	414993	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		13744781	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		6076451	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO		268677	
	Constructions	AP	AQ	3593739	1926539	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3354741	2103970	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1203372	1488624	
Immobilisations en cours	AV	AW		42767		
Avances et acomptes	AX	AY		50987		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	CV	2367893	15865561	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		171668	
TOTAL (II)	BJ	BK	10888114	42155022		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	1325672	
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	549559	21887608
		Autres créances (3)	BZ	CA	10301	5312598
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	2821078	2821078	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		670341	
	TOTAL (III)	CJ	CK	559860	32017299	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	11447975	74172321		

Tableau à jointure de Lcom 03.15

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : \*

Immobilisations

Stocks :

Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051

Désignation de l'entreprise		SAS Dupont Restauration		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		31122016	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....4.542.770	DA	4542770		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB	6552563		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	454277		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG	20302728		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	6639226		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	520182		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	39011748	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1644825		
	Provisions pour charges	DQ	174116		
		<b>TOTAL (III)</b>	DR	1818942	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	7900797		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	2825524		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	594650		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9952866		
	Dettes fiscales et sociales	DY	10564491		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	29175		
	Autres dettes	EA	1467847		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	6276		
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC	33341630	
	Ecarts de conversion passif *		<b>(V)</b>	ED	
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	74172321	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	28089386			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

SLOK

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

DGFPR N° 2032



### ③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS Dupont Restauration</u>				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	75487012
		services *	FG	FH	FI	37875531
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	<b>FJ</b>	<b>FK</b>	<b>FL</b>	<b>113362543</b>	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	133016	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	1400714	
	Autres produits (1) (11)			FQ	185349	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				<b>FR</b>	<b>115081624</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	96384	
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	42216449	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	265920	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	15385612	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	2363571	
	Salaires et traitements *			FY	33487018	
	Charges sociales (10)			FZ	10461360	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	1497477
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	165984
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	469612	
	Autres charges (12)			GE	297809	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				<b>GF</b>	<b>106707201</b>	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				<b>GG</b>	<b>8374423</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	1800000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	44259	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				<b>GP</b>	<b>1844259</b>	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	1205724	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	114655	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				<b>GU</b>	<b>1320379</b>	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				<b>GV</b>	<b>523880</b>	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				<b>GW</b>	<b>8898303</b>	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



④

## COMpte DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise		SAS Dupont Restauration		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA	315562	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	950137	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	5079	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD	1270779	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	140518	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	755641	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	89812	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	985972	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI	284806	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	558029	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	1985855	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	118196663	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	111557437	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				HN	6639226	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	47080
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	322889
			– Crédit-bail immobilier		HQ	4754
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	1803272
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	32000
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	255105
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	250	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	369	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
Détail en annexe				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	



①

## BILAN – ACTIF

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

SLOX

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE150

Désignation de l'entreprise : SAS Dupont Restauration		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12			
Adresse de l'entreprise : 13 Avenue Blaise Pascal 62820 LIBERCOURT		Durée de l'exercice précédent * 12			
Numéro SIRET * 4 1 0 1 5 1 6 7 4 0 0 0 2 6			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 31/12/2021			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB				
	Frais de développement * CX				
	Concessions, brevets et droits similaires AF	1206883	542127	664756	
	Fonds commercial (1) AH	13861252		13861252	
	Autres immobilisations incorporelles AJ	6194632	3314070	2880562	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL				
ACTIF IMMOBILISE * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	442506		442506	
	Constructions AP	5548942	3845393	1703549	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	6003704	3969175	2034528	
	Autres immobilisations corporelles AT	3027583	1491542	1536040	
	Immobilisations en cours AV	214471		214471	
	Avances et acomptes AX	472		472	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
		Autres participations CU	15301330	16769	15284561
		Créances rattachées à des participations BB			
		Autres titres immobilisés BD			
Prêts BF					
Autres immobilisations financières * BH	131061		131061		
TOTAL (II) BJ		51932842	13179079	38753762	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	1580813		1580813
		En cours de production de biens BN			
		En cours de production de services BP			
		Produits intermédiaires et finis BR			
		Marchandises BT			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	23247419	818289	22429130
		Autres créances (3) BZ	4786448	10681	4775767
		Capital souscrit et appelé, non versé CB			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD		
Disponibilités CF	777587			777587	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	406487		406487	
	TOTAL (III) CJ	30798756	828970	29969786	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
Écarts de conversion actif * (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		82731598	14008049	68723549	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :	Créances :		

Fait à Paris le 18/05/2021

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051

Désignation de l'entreprise		SAS Dupont Restauration		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		31122017		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....4.542.770..)	DA	4542770			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB	6552563			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC				
	Réserve légale (3)	DD	454277			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF				
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG	22141955			
	Report à nouveau	DH	0			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	3613343			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK	492692			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	37797601			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
		Avances conditionnées	DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1937204			
	Provisions pour charges	DQ	314639			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	2251843			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	763205			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	5159239			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	717985			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9791454			
	Dettes fiscales et sociales	DY	10055153			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	486658			
	Autres dettes	EA	1413892			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	286514			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	28674104				
	Ecart de conversion passif *	(V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	68723549			
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Écart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	27758023				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	754349				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise: SAS Dupont Restauration		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD	73225513	FE	49285
			services *	FG	37418637	FH
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	110644151	FK	389493
	Production stockée *					FM
	Production immobilisée *					FN
	Subventions d'exploitation					FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP
	Autres produits (1) (11)					FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS
	Variation de stock (marchandises)*					FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX
	Salaires et traitements *					FY
	Charges sociales (10)					FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA
			- dotations aux provisions			GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
Autres charges (12)					GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM
	Différences positives de change					GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO
Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR
	Différences négatives de change					GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT
Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	



④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>SAS Dupont Restauration</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	52243	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	180455	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	72872	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	305571	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	243869	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	235051	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	2964841	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	3443761	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>		HI	-3138190	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	346254	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1437693	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	114441067	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	110827724	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>		HN	3613343	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	48369
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	322889
		– Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	158	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	8539	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	51912	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	221888	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Détail en annexe	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Edité à partir de Loop V3.7.3

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DUPONT RESTAURATION

F-IDENTIF

## IDENTIFICATION DU DÉCLARANT :

SIREN 410151674

Code activité (NAF) 5629B

## Désignation et adresse du déclarant :

SAS DUPONT RESTAURATION

Restauration Collective

13 Avenue Blaise Pascal

LIBERCOURT 62820

Téléphone

Email delrivep@dupont-restauration.fr

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFiP.

## ÉVÉNEMENTS IMPACTANT LA PÉRIODE OU LE DÉPÔT :

Cession/ cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Code monnaie : EUR

## Désignation du conseil :

Dénomination

Email

J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFiP.

Date d'édition

2019

DUPONT RESTAURATION

F-IDENTIF\_R1

Données Fiscales

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN 410151674

Code activité (NAF) 5629B

Désignation et adresse

SAS DUPONT RESTAURATION

Restauration Collective

13 Avenue Blaise Pascal

LIBERCOURT 62820

Téléphone

Email delrivep@dupont-restauration.fr

Dépôt provisoire de la déclaration :

NOR

PROPRIETES FISCALES

Référence d'obligation fiscale (ROF)

IS1

Catégorie fiscale

BI

Régime fiscal :

RN

Code IS/IR-BIC (si la catégorie fiscale = BIC/IS)

IS

PERIODES

Date de début de l'exercice ou période N :

01/01/2018

Date de clôture de l'exercice ou période N :

31/12/2018

Durée de l'exercice ou période N :

12

Date d'arrêté provisoire des comptes :

Date de clôture de l'exercice ou période N-1 :

31/12/2017

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Durée de l'exercice ou période N-1 :

12

(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)

Date limite de dépôt de la déclaration :

15/05/2019

Date d'édition

# 1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise DUPONT RESTAURATION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : Avenue Blaise Pascal P.A. Les portes du Nord 62820 LIBERCOURT Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET 4 1 0 1 5 1 6 7 4 0 0 0 2 6 si déposé néant, cochez la case :  \*

				Exercice N clos le, 31/12/2018				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 246 799	AG	692 012	554 786	
		Fonds commercial (1)	AH	13 861 252	AI		13 861 252	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	6 006 728	AK	3 720 472	2 286 256	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN	415 492	AO		415 492	
		Constructions	AP	5 091 992	AQ	3 691 912	1 400 079	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 805 821	AS	4 089 810	1 716 011	
		Autres immobilisations corporelles	AT	3 197 794	AU	1 610 775	1 587 019	
Immobilisations en cours	AV	2 460 777	AW		2 460 777			
Avances et acomptes	AX	15 052	AY		15 052			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	15 332 230	CV	16 769	15 315 461		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	151 377	BI		151 377		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	53 585 319	BK	13 821 753	39 763 566		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	1 661 985	BM		1 661 985	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	22 699 841	BY	738 604	21 961 237
			Autres créances (3)	BZ	6 032 871	CA	9 756	6 023 115
			Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE		
Disponibilités	CF		4 161 553	CG		4 161 553		
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	483 339	CI		483 339		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	35 039 592	CK	748 360	34 291 232		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	88 624 912	IA	14 570 113	74 054 798		
Renvois : (1) Dont droit au ba		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :				

© Invoia - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

## 2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2019

Designation de l'entreprise : DUPONT RESTAURATION

Néant 

Exercice N

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé :	4 542 770	DA	4 542 770
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	6 552 563
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence :	EK	DC	
	Réserve légale (3)			DD	454 277
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) et réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	B1		DF	
	Autres réserves et réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivant	EJ		DG	24 255 298
	Report à nouveau			DH	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	6 280 153
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	534 029
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	42 619 091
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées				DN	
<b>TOTAL (II)</b>				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	1 499 598
	Provisions pour charges			DQ	426 076
	<b>TOTAL (III)</b>			DR	1 925 675
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	12 100
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs	EI		DV	2 086 664
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	622 083
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	12 542 800
	Dettes fiscales et sociales			DY	11 518 295
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	977 244
	Autres dettes			EA	1 529 473
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	221 368
	<b>TOTAL (IV)</b>			EC	29 510 032
	Écarts de conversion passif *		(V)	ED	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	74 054 798
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	28 854 852	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	10 204	

\* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

### 3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2052 2019

Désignation de l'entreprise: DUPONT RESTAURATION

Néant 

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	78 133 558	FE	11 847	FF	78 145 406	
		FG	40 824 464	FH	379 174	FI	41 203 639	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	118 958 023	EK	391 021	FL	119 349 045	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	32 260	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	1 530 062	
	Autres produits (1) (11)					FQ	120 170	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	121 031 539
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	112 928	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	45 232 697	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(81 172)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	17 018 467	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 417 251	
	Salaires et traitements *					FY	35 493 938	
	Charges sociales (10)					FZ	10 707 396	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	1 937 755
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	190 706
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	631 805	
	Autres charges (12)					GE	183 634	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	113 845 409	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	7 186 129	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 600 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	36 819	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	1 636 819	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	250 996	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	250 996	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	1 385 823	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	8 571 953	

## 4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2019

Désignation de l'entreprise <u>DUPONT RESTAURATION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	29 734
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB	660 708
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC	378 787
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	IID	1 069 230
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	63 574
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF	615 702
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIIG	449 858
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	IIIH	1 129 136
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		IIII	(59 905)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	IIIJ	502 333
Impôts sur les bénéfices *	(X)	IIIK	1 729 561
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		IIIL	123 737 590
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		IIIM	117 457 437
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		IIIN	6 280 153
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIY	74 948
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IIIP	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIIQ	322 889
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IIH	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IJJ	1 600 000
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIK	236 194
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IIHX	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	IIIC	
	(9) Dont transferts de charges	IID	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A1	300 773
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultative	A6		
	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) jointe en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
OPERATIONS DE GESTION	63 574	29 734	
ELEMENTS D'ACTIF CEDES	609 302	660 669	
TRANSFERTS DE CHARGES			
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT			
AUTRES PRODUITS ET CHARGES	6 400	39	
TOTAL GENERAL	1 129 136	1 069 230	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
ACHATS ET VENTES			
SERVICES EXTERIEURS			
IMPOTS ET TAXES			
CHARGES DE PERSONNEL			
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
TOTAL GENERAL			

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

The logo for SLO (Société de Liquidation Obligatoire) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

AEQUITAS AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Dupont Restauration

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

AEQUITAS AUDIT  
9, rue Delesalle  
PA du Pré Catelan  
59110 La Madeleine  
S.A.R.L. au capital de € 619 260  
046 350 088 R.C.S. Lille Métropole

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Douai

ERNST & YOUNG Audit  
14, rue du Vieux Faubourg  
59042 Lille cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## Dupont Restauration

Exercice clos le 31 décembre 2019

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société Dupont Restauration,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par de l'associé unique et par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Dupont Restauration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 23 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Evénements postérieurs à l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ▶ Votre société a réalisé un test de dépréciation des immobilisations incorporelles selon les modalités décrites dans la note 2.1.1 de l'annexe des comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.
- ▶ La note 2.1.3 de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié et la correcte application des méthodes comptables précisées ci-dessus.
- ▶ La note 2.2.2 de l'annexe des comptes annuels expose l'approche retenue en matière d'évaluation des provisions pour risques et charges, approche qui implique des estimations. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 23 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Madeleine et Lille, le 24 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

AEQUITAS AUDIT



Benoît Vanderschelden

ERNST & YOUNG Audit



Romain Lancelle

DUPONT RESTAURATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019 en Euros

## BILAN ACTIF

	2019			2018
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 331 124	904 854	426 270	554 786
Fonds commercial (1)	13 861 252		13 861 252	13 861 252
Autres immobilisations incorporelles	6 135 311	3 739 802	2 395 509	2 286 256
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	<b>21 327 689</b>	<b>4 644 657</b>	<b>16 683 031</b>	<b>16 702 295</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	403 906		403 906	415 492
Constructions	7 730 457	3 620 936	4 109 521	1 400 079
Installations techniques, matériel et outillage Industriels	6 231 556	4 430 599	1 800 956	1 716 011
Autres immobilisations corporelles	3 830 165	1 918 580	1 911 585	1 587 019
Immobilisations en cours	360 395		360 395	2 460 777
Avances et acomptes	244 489		244 489	15 052
<i>Total immobilisations corporelles</i>	<b>18 800 971</b>	<b>9 970 116</b>	<b>8 830 855</b>	<b>7 594 432</b>
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	19 333 021	16 769	19 316 251	15 315 461
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	160 630		160 630	151 377
<i>Total immobilisations financières</i>	<b>19 493 651</b>	<b>16 769</b>	<b>19 476 882</b>	<b>15 466 838</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>59 622 312</b>	<b>14 631 542</b>	<b>44 990 769</b>	<b>39 763 566</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements	1 902 491		1 902 491	1 661 985
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>	<b>1 902 491</b>		<b>1 902 491</b>	<b>1 661 985</b>
<b>Créances (3)</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 597		2 597	
Clients et comptes rattachés	25 447 527	777 891	24 669 635	21 961 237
Autres créances	4 166 253	8 476	4 157 777	6 023 115
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	<b>29 616 378</b>	<b>786 368</b>	<b>28 830 010</b>	<b>27 984 353</b>
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	7 664 053		7 664 053	4 161 553
<i>Total disponibilités et divers</i>	<b>7 664 053</b>		<b>7 664 053</b>	<b>4 161 553</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>39 182 922</b>	<b>786 368</b>	<b>38 396 554</b>	<b>33 807 892</b>
Charges constatées d'avance	489 436		489 436	483 339
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>99 294 671</b>	<b>15 417 910</b>	<b>83 876 760</b>	<b>74 054 798</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont sont à inclure d'ici au

DUPONT RESTAURATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019 en Euros

## BILAN PASSIF

	2019	2018
Capital social ou individuel Dont versé : 4 542 770	4 542 770	4 542 770
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	6 552 563	6 552 563
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	454 277	454 277
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	26 535 451	24 255 298
Report à nouveau		
<b>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>5 973 492</b>	<b>6 280 153</b>
<i>Total situation nette</i>	<i>44 058 554</i>	<i>42 085 061</i>
Subventions d'investissement	73 567	
Provisions réglementées	594 238	534 029
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>44 726 360</b>	<b>42 619 091</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	1 608 743	1 499 598
Provisions pour charges	540 868	426 076
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>2 149 612</b>	<b>1 925 675</b>
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 100	12 100
Emprunts et dettes financières divers	6 021 588	2 086 664
<i>Total dettes financières</i>	<i>6 030 689</i>	<i>2 098 765</i>
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	614 974	622 083
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 904 836	12 542 800
Dettes fiscales et sociales	12 054 343	11 518 295
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>27 574 153</i>	<i>24 683 179</i>
<b>Dettes diverses</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 183 857	977 244
Autres dettes	1 966 116	1 529 473
<i>Total dettes diverses</i>	<i>3 149 974</i>	<i>2 506 717</i>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Produits constatés d'avance	245 971	221 368
<b>DETTES</b>	<b>37 000 788</b>	<b>29 510 032</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>83 876 760</b>	<b>74 054 798</b>

DUPONT RESTAURATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019 en Euros

## COMpte DE RESULTAT

	2019			2018
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens	84 053 318	2 872	84 056 190	78 145 406
Production vendue : - services	44 733 292	286 240	45 019 532	41 203 639
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>128 786 610</b>	<b>289 112</b>	<b>129 075 722</b>	<b>119 349 045</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 996	32 260
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			2 057 760	1 530 062
Autres produits (1) (11)			98 269	120 170
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)</b>			<b>131 233 749</b>	<b>121 031 639</b>
<b>Charges externes</b>				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			108 314	112 928
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			49 205 248	45 232 697
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(240 505)	(81 172)
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			19 558 598	17 018 467
<i>Total charges externes</i>			<i>68 631 656</i>	<i>62 282 921</i>
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>			<b>2 037 615</b>	<b>2 417 251</b>
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires et traitements			38 561 510	35 493 938
Charges sociales (10)			11 553 337	10 707 396
<i>Total charges de personnel</i>			<i>50 114 848</i>	<i>46 201 335</i>
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 193 264	1 937 755
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			141 830	190 706
Dotations aux provisions pour risques et charges			628 112	631 805
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>2 963 207</i>	<i>2 760 267</i>
<b>Autres charges (12)</b>			<b>112 694</b>	<b>183 634</b>
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>123 860 023</b>	<b>113 845 409</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>7 373 725</b>	<b>7 186 129</b>
<b>Opérations en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (5)			1 600 000	1 600 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			17 764	36 819
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>1 617 764</b>	<b>1 636 819</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (6)			232 191	250 996
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>			<b>232 191</b>	<b>250 996</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>1 385 573</b>	<b>1 385 823</b>

DUPONT RESTAURATION

Du 01/01/2019 au 31/12/2019 en Euros

## COMpte DE RESULTAT (Suite)

	2019	2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	47 779	29 734
Produits exceptionnels sur opérations en capital	565 052	660 708
Reprises sur provisions et transferts de charges	378 787	378 787
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>991 618</b>	<b>1 069 230</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	96 396	63 574
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	534 876	615 702
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	69 778	449 858
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>701 050</b>	<b>1 129 136</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>290 568</b>	<b>(59 905)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	878 488	502 333
Impôts sur les bénéfices	2 197 886	1 729 561
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>133 843 132</b>	<b>123 737 590</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>127 869 640</b>	<b>117 457 437</b>
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>5 973 492</b>	<b>6 280 153</b>

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Dont produits de locations immobilières 67 546

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs

(3) Dont crédit-bail mobilier

(3) Dont crédit-bail Immobilier 322 889

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs

(5) Dont produits concernant les entreprises liées 1 600 000

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées 217 154

(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général 38 180

(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes

(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles

(9) Dont transferts de charges 1 550 141

(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant

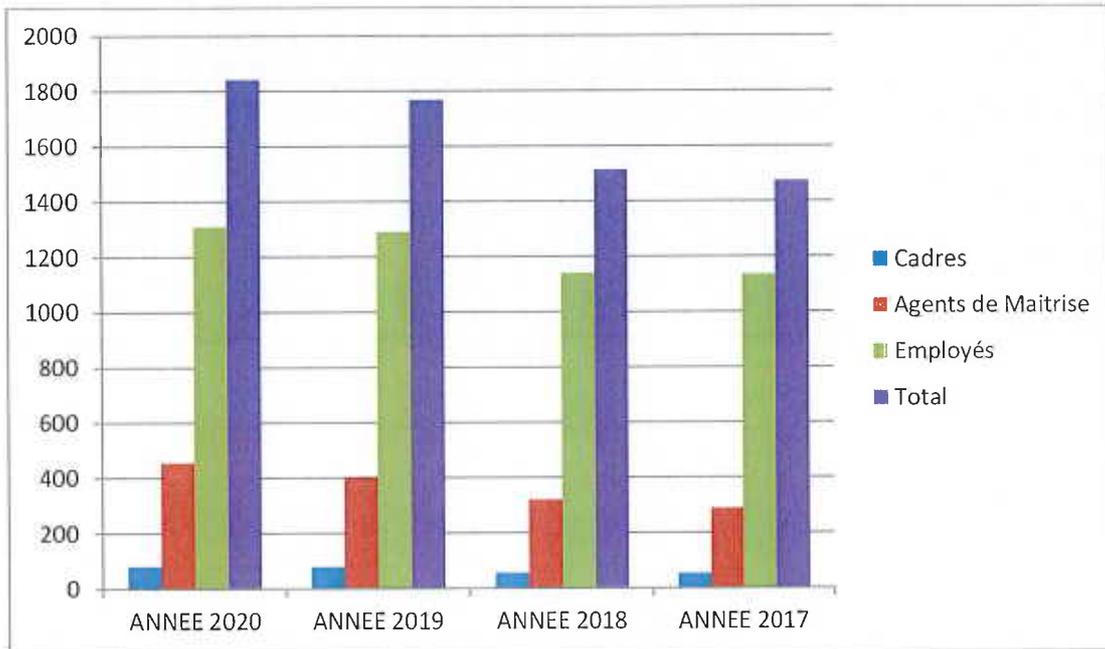
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)



REPARTITION DES EFFECTIFS

	Cadres	Agents de Maitrise	Employés	Total
<b>ANNEE 2020</b>	79	454	1 308	1 841
<b>ANNEE 2019</b>	77	401	1 289	1 767
<b>ANNEE 2018</b>	55	318	1 139	1 512
<b>ANNEE 2017</b>	52	287	1 134	1 473



# Nos opérationnels ne sont jamais seuls !

La principale vertu de notre organisation est de mutualiser les expertises en restauration et les compétences des fonctions transversales.

Appuyé par notre Certification ISO 9001 (Version 2015), chaque Collaborateur de l'entreprise apporte son expertise via des processus ISO 9001 et un langage commun. La notion de Client interne porte tout son sens dans les interventions des fonctions auprès des équipes de restauration.

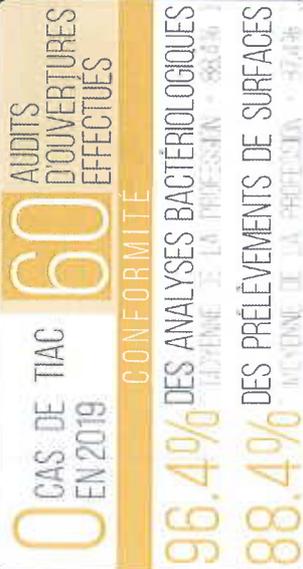


## NOTRE SERVICE QUALITÉ

Dans un métier extrêmement contrôlé et réglementé, la Direction de la Qualité Dupont Restauration a en charge le strict respect de la réglementation et du contrat, elle accompagne les équipes opérationnelles dans le contrôle et mesure tout au long du marché les éléments de reporting suivants :

- Mise en place et respect des procédures ISO 9001,
- Préparation du PMS
- Préparation du plan de prévention
- Audits et formation HACCP...

A ce titre, les dysfonctionnements éventuels feront l'objet d'un Plan d'Actions et d'Améliorations aux fins de lever les écarts.



## NOTRE SERVICE DIÉTÉTIQUE

Dupont Restauration a fait le choix d'une compétence diététique intégrée. Nos 22 diététiciennes spécialisées par typologie de convives sont au service de nos clients et de nos équipes de restauration.

Leur mission prioritaire consiste à élaborer les cycles de menus qui vous sont proposés selon le rythme défini par le cahier des charges.

De manière très opérationnelle :

- Elles participent à la demande, aux commissions de menus,
- Elles ont pour responsabilité le strict respect de la charte nutritionnelle sous l'égide du Syndicat National de la Restauration Collective à laquelle nous avons adhéré,
- En étroite collaboration avec nos équipes et les vôtres, elles agissent en véritable force de proposition afin d'organiser des campagnes nutritionnelles, telle que la fraîche attitude ou la semaine du goût,



## NOTRE SERVICE MARKETING/ COMMUNICATION

Il intervient en collaboration directe avec le Chef de secteur et le Chef gérant. Sa mission est principalement d'évoluer à l'enrichissement de la prestation par les propositions d'animations et le développement de tous les supports de communication dédiés au service de restauration de nos Clients et de leurs Convives (Signalétique, Décoration, Affichage,...).



Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

## NOTRE SERVICE RESSOURCES HUMAINES



La valeur créée par Dupont Restauration repose essentiellement sur les compétences et les talents de ses Collaborateurs, chacun dans son domaine. C'est pourquoi, le recrutement, la mise en valeur des compétences, l'intégration, et l'utilisation optimale de tous les « outils » RH constituent une condition indispensable de notre réussite et à la satisfaction de nos Clients ! C'est à ce titre que notre Direction des Ressources Humaines intervient très en amont dans la réponse aux besoins de chaque restaurant, dès l'élaboration de l'offre commerciale de services dans l'identification des besoins en compétences avec la prise en compte des règles de transférabilité des Collaborateurs, elle est notamment garante d'un climat social serein tout au long du marché.

## NOTRE SERVICE FORMATION



La performance de Dupont Restauration est toujours le résultat des performances individuelles de nos Collaborateurs et parfois les Collaborateurs de nos Clients. Dans un métier en constante évolution, une réglementation de plus en plus complexe, notre Centre de Formation CEFHOREST accompagne nos équipes à maintenir et améliorer leur niveau de compétence au profit de nos Clients et de nos Convivés, CEFHOREST est au service des équipes opérationnelles, et présente chaque année un Plan de Formation qui résulte des attentes exprimées par nos Collaborateurs et nos Clients et des obligations réglementaires de notre métier. A la tête de ce département, notre responsable encadre une équipe de formateurs professionnels internes et externes, experts de la restauration sous toute ses formes, afin de dispenser ses modules au plus grand nombre de Collaborateurs sur le territoire national.

## NOTRE SERVICE FIDÉLISATION



Son action en étroite collaboration avec la Direction du développement et la Direction des opérations Dupont Restauration, consiste à veiller à la stricte exécution du contrat et au strict respect des engagements pris dans le cadre de la proposition commerciale. A ce titre, la direction fidélisation intervient en arbitre sur tous les sujets qui pourraient avoir des effets majeurs sur le déroulement de la prestation, et accompagne les équipes opérationnelles dans la mise en place du processus de suivi dynamique (Plan de progrès et plans d'actions) Ce processus actif dès le premier jour de notre prestation de service, consiste à définir avec les interlocuteurs Client, le cadre du Plan de Progrès et d'Amélioration Continue qui sera mis en œuvre tout au long du marché. (Indicateurs, plans d'actions, bilans...)

**14000**  
CV TRAITÉS EN 2018

**2%**  
TAUX D'INTERIM

**17184**

HEURES DE  
FORMATION





## NOTRE SERVICE ACHAT

Garant du référencement des fournisseurs et producteurs locaux, des produits et des services en conformité avec les besoins exprimés dans votre Cahier des Charges. Il s'assure également auprès des fournisseurs de leur capacité logistique, organisationnelle, afin de satisfaire aux besoins du site en matière d'approvisionnement. Enfin, il veille à la qualité et la traçabilité des produits, et travaille en étroite collaboration avec le service qualité dans la provenance des denrées alimentaires.

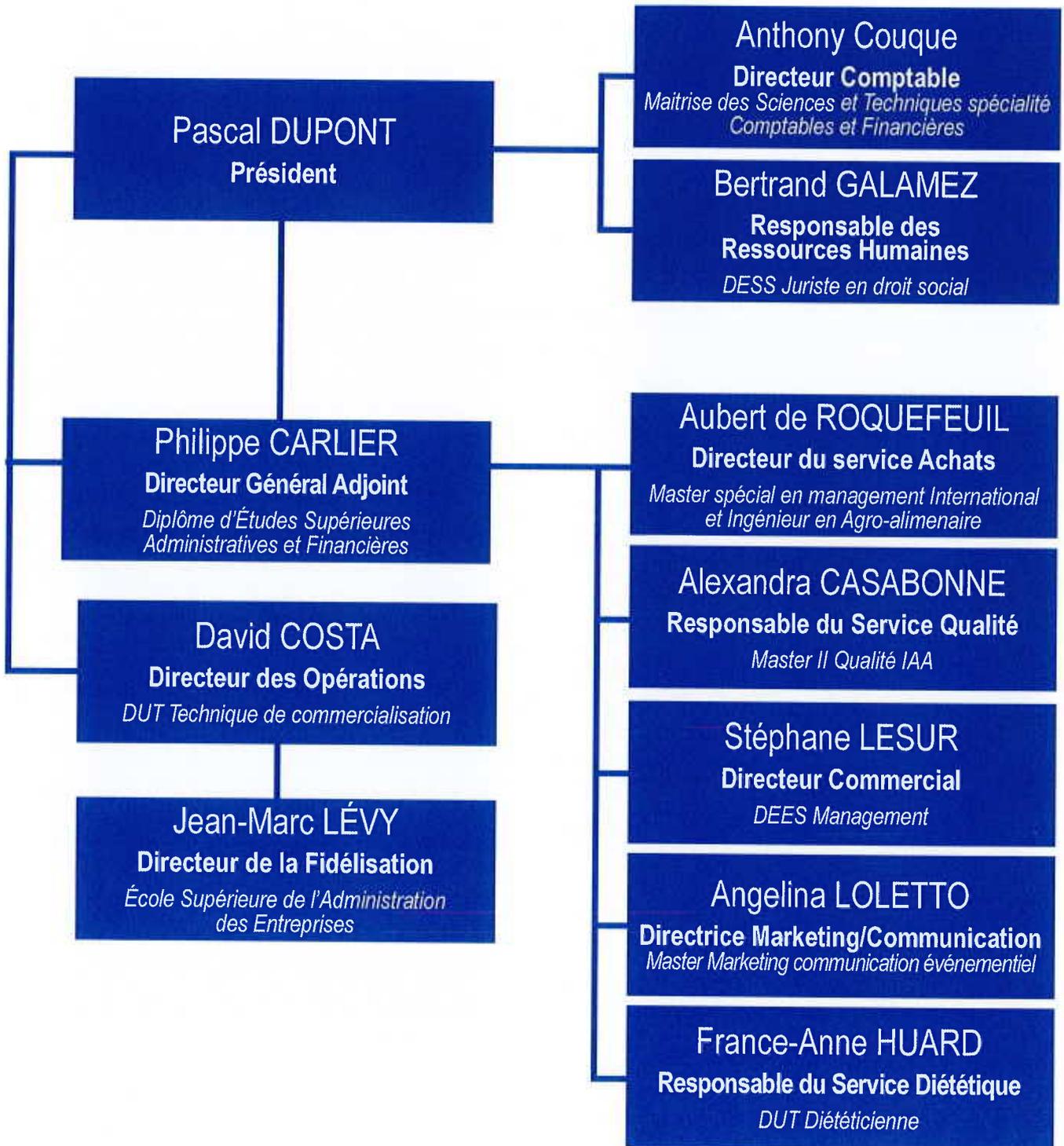


## NOTRE SERVICE D.A.F

En véritable gardien du patrimoine, la Direction Administrative et Financière joue un rôle prépondérant auprès de nos équipes opérationnelles et de nos Clients. Ses principales missions portent sur :

- Une veille des évolutions de la réglementation administrative et fiscale de notre métier,
- La prévention des risques encourus par nos Clients face à leurs administrations de tutelles,
- La fiabilité de la facturation et des reporting ainsi que leur conformité aux besoins administratifs et financiers de nos Clients,
- La fiabilité de l'analyse financière et économique auprès des équipes opérationnelles, de la Direction Générale de Dupont Restauration et des organismes de contrôles de nos Clients.

# TITRES D'ÉTUDES DES PRINCIPAUX CADRES DE L'ENTREPRISE



Je soussigné Stéphane L'ESUR, Directeur commercial atteste que l'entreprise DUPONT RESTAURATION a réalisé /réalise des prestations pour les références citées ci-dessous :

GROUPE CRECHES AMIENS	01/02/2006	B TO B PUBLIC	GROUPE CRECHES D'AMIENS	CRECHE	GESTION SUR SITE	80027	AMIENS
CRECHE LES PTHIBOUX	01/09/2006	B TO B PUBLIC	SITE INDEPENDANT	CRECHE	GESTION SUR SITE	80110	MOREUIL
MULTI ACCUEIL VILLERS BRETON	01/09/2007	B TO B PUBLIC	SITE INDEPENDANT	CRECHE	GESTION SUR SITE	80800	VILLERS-BRETONNEUX
CRECHE LES FRIMOUSSES	03/12/2007	B TO B PUBLIC	SITE INDEPENDANT	CRECHE	GESTION SUR SITE	80290	POIX PICARDIE
LA CROIX ST SIMON	01/09/2014	B TO B PRIVE	LA CROIX ST SIMON	CRECHE	GESTION SUR SITE	75019	PARIS
CRECHE LENINE	13/04/2015	B TO B PUBLIC	SITE INDEPENDANT	CRECHE	GESTION SUR SITE	93170	BAGNOLET
MULTI ACCUEIL VIENOT	13/04/2015	B TO B PUBLIC	SITE INDEPENDANT	CRECHE	GESTION SUR SITE	93170	BAGNOLET
LA CROIX ROUGE	01/04/2016	B TO B PRIVE	SITE INDEPENDANT	CRECHE	GESTION SUR SITE	93170	BAGNOLET
CRECHE COQUILLE DE NOYE	01/06/2018	B TO B PUBLIC	SITE INDEPENDANT	CRECHE	GESTION SUR SITE	80250	AILLY SUR NOYE
CRECHE BOUCHES DU RHONE CD 13	02/01/2019	B TO B PUBLIC	SITE INDEPENDANT	CRECHE	GESTION SUR SITE	13013	MARSEILLE
ASSOCIATION PETITS BOUCHONS	29/04/2019	B TO B PRIVE	SITE INDEPENDANT	CRECHE	GESTION SUR SITE	33000	BORDEAUX
CRECHES DE LA CCPOH	02/09/2019	B TO B PUBLIC	SITE INDEPENDANT	CRECHE	GESTION SUR SITE	60700	PONT STE MAXENCE

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

**REFERENCES**

**BUREAU VERITAS**  
Certification



## DUPONT RESTAURATION

ZI PORTES DU NORD  
62820 LIBERCOURT - FRANCE

*Bureau Veritas Certification France certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :*

*Standard*

### ISO 9001:2015

*Domaine d'activité*

**ACTIVITES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES LIEES A LA GESTION  
DES CONTRATS DE RESTAURATION ET FORMATION AUX METIERS  
DE LA RESTAURATION.**

**TECHNICAL AND ADMINISTRATIVE ACTIVITIES RELATED  
TO THE MANAGEMENT OF THE CONTRACTS OF SERVICE  
OF RESTAURATION AND TRAINING IN RESTAURATION TRADES**

Date d'entrée en vigueur : **31 juillet 2019**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **30 juillet 2022**

Date originale de certification : **30 juillet 2004**

Certificat n° : **FR052463-1**  
Affaire n° : **7198649**

Date: **15 mai 2019**

*Jacques Matillon - Président*

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.  
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.

**cofrac**



**CERTIFICATION  
DE SYSTEMES  
DE MANAGEMENT**

ACCREDITATION  
N°4-0002  
Liste des sites et  
portées disponibles  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



**BUREAU  
VERITAS**

# LE CHAPITRE ENVIRONNEMENT : UN RESTAURATEUR ENGAGÉ



Dupont Restauration, entreprise familiale, est engagée dans une démarche de développement durable et RSE. Cet engagement est ancré dans notre quotidien. Une chartre d'engagement vient conforter cette démarche.

## LES ÉCOGESTES

- TRIER ET RECYCLER LES DÉCHETS**
- ECONOMISER L'EAU**
- SOIGNER LE TRI DES EMBALLAGES**
- LIMITER L'UTILISATION DE PRODUITS TOXIQUES**
- OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS**
- SENSIBILISER NOS FOURNISSEURS À NOTRE DÉMARCHE**

## NOS ENGAGEMENTS

- LA SANTÉ**  
Caractériser la qualité nutritionnelle des aliments  
Luttes contre l'obésité
- LE SOCIAL**  
Construire une réelle qualité clientéle  
Conditionner le personnel à sa juste valeur  
Participer à l'insertion sociale
- L'ENVIRONNEMENT**  
Traiter les déchets  
Limiter les consommations  
Réduire les émissions de CO<sub>2</sub>
- L'ASPECT ECONOMIQUE**  
Intégrer nos fournisseurs dans notre processus  
Innovation des produits, offre de services innovants  
sans compromettre nos engagements
- L'ASPECT SOCIÉTAL**  
Action responsable  
Favoriser la consommation responsable

**DÉVELOPPEMENT DURABLE. LA CHARTE DUPONT RESTAURATION**

La charte développement durable de DUPONT RESTAURATION est l'expression d'une démarche volontaire de progrès incluant nos collaborateurs et nos fournisseurs à mettre en œuvre une stratégie responsable dans le respect des principes généraux du développement durable, c'est-à-dire d'un développement qui concilie l'économique, le progrès social et préoccupations environnementales.

Par cette charte, DUPONT RESTAURATION s'engage à intégrer ces principes dans sa propre stratégie, son management, et ses relations avec l'ensemble des parties prenantes.

Notre volonté et notre implication témoignent de notre engagement et de la conscience de nos responsabilités.

*Régis Dupont*

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

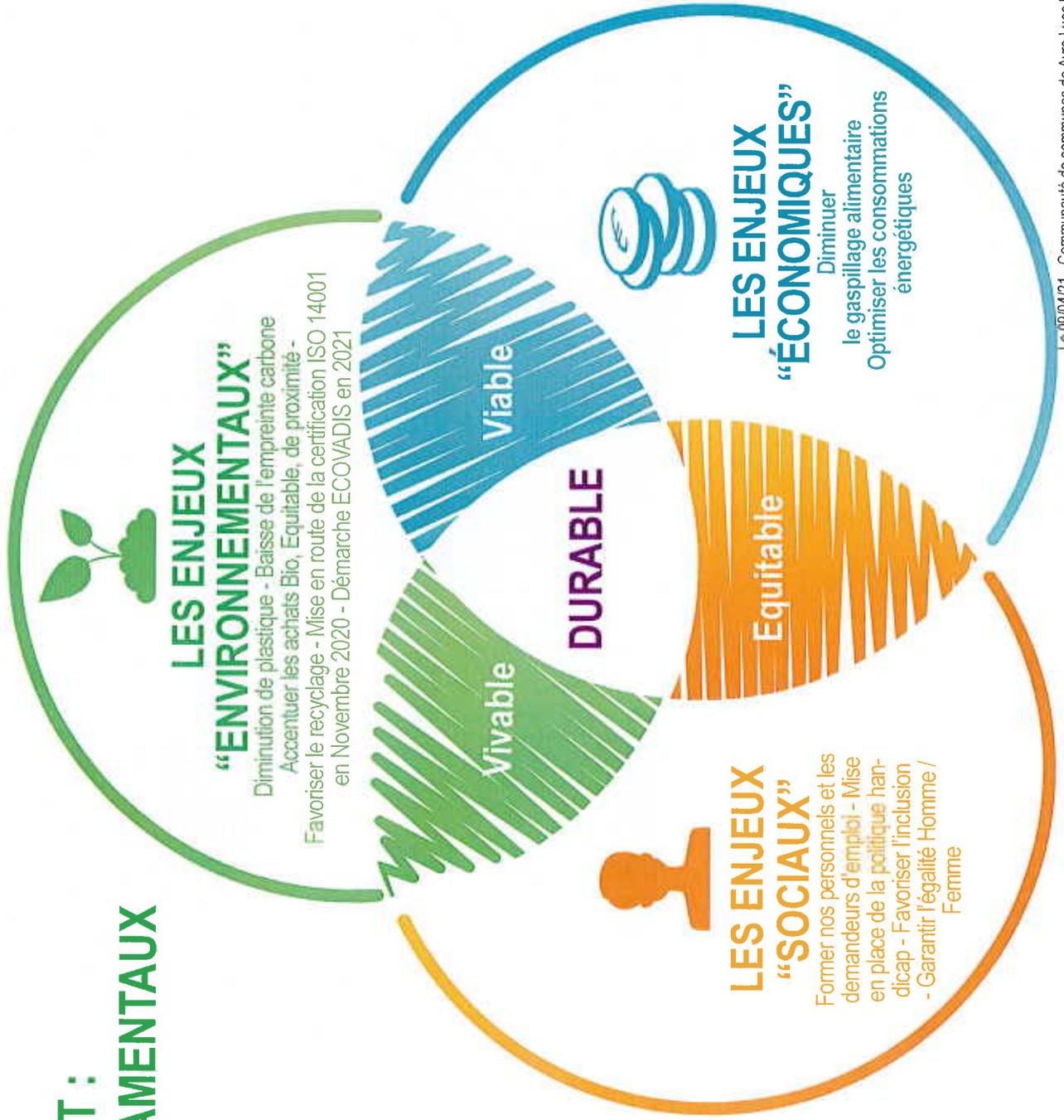
Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

SLOX

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

# UN ENGAGEMENT : 3 ENJEUX FONDAMENTAUX



Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le



ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE



# LES ENJEUX "ENVIRONNEMENTAUX"



**ACTION N°1 :**  
RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À  
EFFET DE SERRE DUES AU TRANSPORT



**"Penser global, agir local" :**

Nous favorisons un approvisionnement de proximité et le développement de circuits courts pour une meilleure maîtrise des effets négatifs liés aux transports de longue durée.

**"Développement de l'éco-conduite" :**

Une politique qui vise à instaurer une véritable culture de responsabilité environnementale durable partagée par l'ensemble des chauffeurs et de nos collaborateurs.



**ACTION N°2 :**  
LIMITER LA PRODUCTION DES  
EMBALLAGES ET DES DÉCHETS

**"Recyclage des consommables informatiques et autres produits" :**

Pour la récupération des cartouches usagées, des anciens téléphones portables et chargeurs et matériel informatique de nos collaborateurs qui comportent des éléments polluants pour l'environnement,

**"Limiter le suremballage" :**

Une action auprès des fournisseurs pour des contenances plus grandes afin de produire moins de déchets et économiser les matières premières nécessaires à la fabrication des emballages.

**"Tri des déchets au sein des bureaux" :**

Les cartons, papiers sont triés des autres déchets pour valorisation auprès de notre prestataire.

**ACTION N°3 :**

ACHETER RESPONSABLE

**"Notre politique Achats" :**

Nous favorisons le commerce local de proximité et le commerce équitable,

**"Respecter la saisonnalité" :**

Privilégier l'achat de fruits et légumes de saison

**ACTION N°4 :**

SENSIBILISER À UN COMPORTEMENT ÉCOPRESPONSABLE

Dupont Restauration accompagne son syndicat professionnel (SNRC) dans la mise en place d'une Charte Nutritionnelle qui a pour objectif de sensibiliser les convives aux problématiques « santé » en matière d'équilibre alimentaire. Au travers de notre Charte Nutritionnelle, nous nous engageons sur **6 points** :



Utilisation modérée du sel

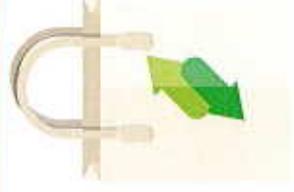
Qualité des matières grasses

Promotion des fruits et légumes

Diminution de la teneur en sucre des produits laitiers

Prise en compte de notre rôle éducatif et informatif

Lancement d'un programme de sensibilisation



Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

SLOX

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

# LES ENJEUX "SOCIAUX"

## ACTION N°1 :

### JOUER UN RÔLE D'ASCENSEUR SOCIAL

Valorisation des compétences sur la durée, accompagnement managérial, entretien biannuel, plan individuel de formation, maintien des seniors, participation active à des initiatives citoyennes... Nous informons, et faisons progresser durablement nos collaborateurs.



## ACTION N°3 :

### FAVORISER LE DIALOGUE DANS L'ENTREPRISE

Les audits réalisés par notre service garantissent à nos collaborateurs des conditions de travail optimales. La communication par le biais des partenaires sociaux, des managers et la direction de l'entreprise contribue également au maintien d'un bon climat social.

## ACTION N°5 :

### FAVORISER LA RÉINSERTION EN MILIEU PROFESSIONNEL DES PERSONNES HANDICAPÉES, FACILITER LE RETOUR À L'EMPLOI

Nous travaillons de manière efficace avec le tissu associatif et nous comptons parmi nos partenaires des IME, des ESAT dont la mission principale est la réinsertion en milieu professionnel des personnes handicapées.

## ACTION N°2 :

### FIDÉLISER NOS COLLABORATEURS

Le développement des compétences de nos Collaborateurs veille à leur employabilité et contribue à leur fidélisation



## ACTION N°4 :

### INSTAURER UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE ET MOTIVANTE



Le respect de la réglementation en vigueur et l'application du code du travail lors de la reprise et l'intégration de nouveaux collaborateurs.  
Une politique de rémunération motivante : 13ème mois, PEE, PERCO, participation, prime qualité.



Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

SLOX

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE

# LES ENJEUX "ÉCONOMIQUES"



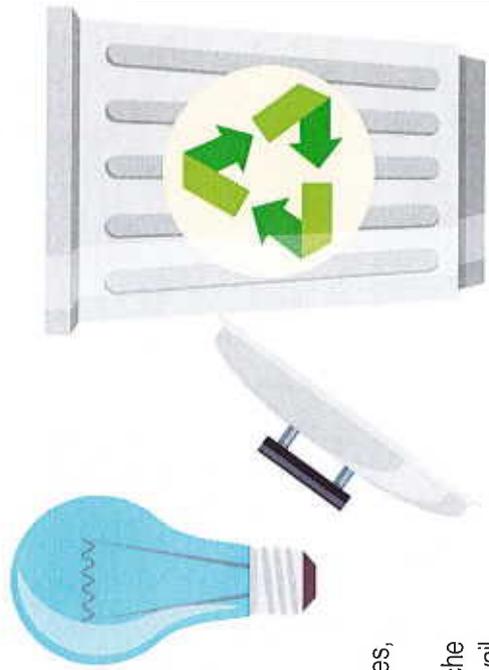
## ACTION N°1 : DÉVELOPPER LES FILIÈRES PRODUITS

Une politique de Développement Durable proactive :  
Proximité des lieux production et des lieux de consommation pour un meilleur Bilan Carbone ,  
Suivi de la qualité des produits (origine, calibrage, traçabilité, etc.),  
Recherche de baisse de consommation d'énergie (Isolation des chambres froides, énergie renouvelable),  
Mise en œuvre d'un processus de transport raisonné, commandes groupées, livraisons optimisées  
Limitation des emballages, favoriser les emballages recyclables.



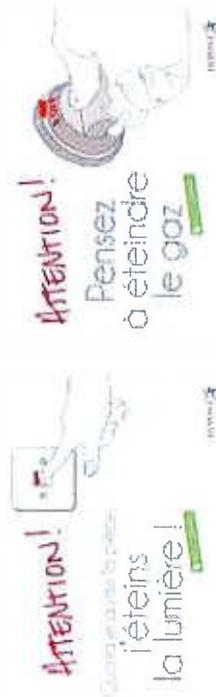
## ACTION N°2 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Mise en place du tri sélectif des déchets, valorisation des huiles de fritures, traitement des Bio déchets  
Gestion au plus juste des achats afin de limiter les pertes alimentaires et rebuts de production.  
Sensibilisation des convives au gaspillage alimentaire par voie d'affichage. (par exemple contre le gaspillage du pain)  
Offre en libre-service (légumes) permettant d'adapter les quantités servies aux besoins de convives, avec possibilité de se resservir, et donc de limiter les restes sur plateaux.  
Organisation périodique d'une pesée des déchets avec communication des résultats et évolution sur le moyen terme.



## ACTION N°3 : OPTIMISER L'ÉNERGIE ET LES DÉPENSES

Formation de notre personnel aux ecogestes, formation des livreurs à l'éco-conduite  
Utilisation de circuits toujours plus courts, Démarche de dématérialisation d'annualisation du temps de travail



Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE



**MEILLEUR  
EMPLOYEUR  
2015**

**Capital**

Le plus grand  
palmarès  
des entreprises  
de France

**CERTIFICAT**

**Meilleur employeur 2015**

**Dupont Restauration**

a été distingué par la rédaction de Capital  
au terme d'une étude d'opinion indépendante et anonyme.

Ce certificat est décerné à partir de plusieurs critères, dont la propension des salariés de l'entreprise à la recommander à leur entourage, ainsi que l'attractivité de l'employeur auprès des salariés de son secteur d'activité.



**Rolf Heinz**  
Président de  
Prisma Media



**Martin Trautmann**  
Editeur de  
Prisma Media Premium



**François Genthial**  
Rédacteur en chef  
de Capital

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE



**DUPONT**  
RESTAURATION

# Chorus

*factures*

Chorus est une procédure ministérielle visant à rendre obligatoire la matérialisation de facture fournisseur du secteur public selon Ordonnance du 26 Juin 2014

# OBJECTIF DE LA PROCÉDURE CHORUS POUR LE GROUPE DUPONT RESTAURATION

**1 JANVIER 2018**

OBLIGATION LÉGALE DE DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

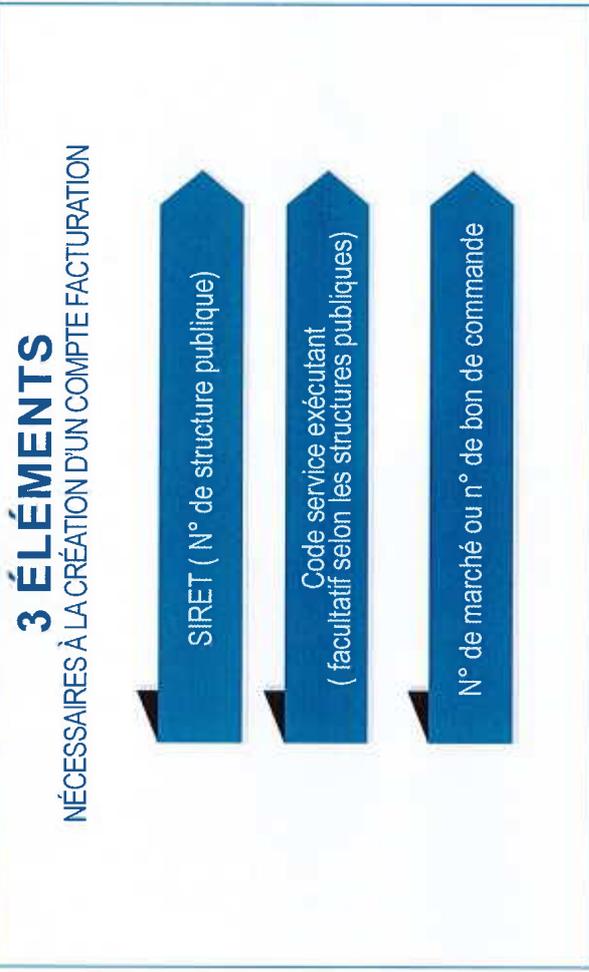
**1**  
  
**DIMINUTION DU COÛT DE LA FACTURE**  
0 impression / 0 envoi-timbres / 0 papier

**2**  
  
**CONTRIBUTION AU RESPECT  
DU DÉLAI DE PAIEMENT**  
Envoi dématérialisé avec certificat de dépôt : preuve de la réception de la facture  
Amélioration de la trésorerie / moindre recouvrement

**3**  
  
**SATISFACTION CLIENT**  
Réception de la facture plus rapidement

**4**  
  
**OBJECTIF ISO**  
Normaliser l'échange interservices des informations obligatoires pour la facturation

# INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA CRÉATION D'UN COMPTE FACTURATION CHORUS



Ces éléments doivent être fournis dès signature  
du contrat ou réception du bon de commande

Si ces éléments ne sont pas fournis, nous serons  
dans l'impossibilité d'émettre les factures dématérialisées

Envoyé en préfecture le 18/05/2021

Reçu en préfecture le 18/05/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 080-200070969-20210517-2021\_1705\_01-DE